



Refus de garantie suite à un sinistre

Par **spetebroodt**, le **07/08/2009** à **16:04**

Bonjour,

Ma voiture était garée devant chez moi et le matin en allant travailler j'ai constaté qu'elle était accidentée (pare-choc avant embouti). Je suis allée au commissariat pour faire un dépôt de plainte et j'ai déclaré le sinistre à mon assureur. Suite à la visite de l'expert j'ai reçu un refus de garantie qui conteste ma version des faits. Selon lui, la voiture était en mouvement et les dommages résultent d'un choc avec un corps fixe. Je suis assurée tous risques et les réparations ne peuvent être prises en charges. Quels sont mes recours ?